

Travaux envisagés

Actions sur les zones humides

- Recensement
- Gestion/Restauration
- Sensibilisation



Zones humides fonctionnelles présentes sur le bassin versant du Tescou



Sensibilisation et communication autour de nos actions

Le mot du riverain

Propriétaires d'un moulin qui enjambe le Tescou sur la commune de LISLE SUR TARN, nous jouissons d'un cadre de vie agréable qui nous impose, à juste titre, des responsabilités quant à la vie de la rivière. Lancés depuis peu dans la restauration de notre ancien moulin nous nous devons de respecter les règles environnementales et les espèces protégées. Ce parcours de restauration comporte de multiples méandres parmi lesquels les autorisations et demandes administratives, les procédures, les dossiers techniques ... Tout cela implique de multiples compétences, que de simples riverains n'ont pas toujours.

Nous avons trouvé à cette occasion aide, conseil, appui technique et expertise éclairée, notamment dans nos échanges avec l'administration, auprès du Syndicat Mixte du Tescou. Les problématiques soulevées par l'opération ont été analysées par leurs soins dans un dossier d'étude solide alliant technicité, recherche historique et cartographique, le tout parfaitement argumenté. Un appui d'une grande valeur pour faire face aux difficultés rencontrées dans cette opération.

Bref, un organisme à mieux découvrir par les riverains et un partenaire indispensable à leurs projets.

Remerciements à son Président M. Bourgeade et à M. Laurent technicien de rivière pour leur expertise.

G et M MUÑOZ

Pour en savoir +

Agence de l'Eau Adour Garonne

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html>

Agence Française pour la Biodiversité

<https://www.afbidiversite.fr/>

Conseil Départemental du Tarn

<https://www.tarn.fr/fr/environnement/preservation-qualite-eau/pages/rivieres.aspx>

Conseil Départemental du Tarn et Garonne

<http://www.ledepartement.fr/notre-avenir/la-qualite-de-vie/leau-dans-le-departement/restauration-et-entretien-des-milieux-aquatiques.html>

Fédération de pêche du Tarn

<http://www.pechatern.fr/>

Fédération de pêche du Tarn et Garonne

<http://www.federationpeche82.com/>

A la tête du S.M.T.T.

Président : JC. BOURGEADE

1er Vice - Président : B. PAILLARES

2ème Vice - Président : B. PEZOUS

3ème Vice - Président : G. PAULIN

Collectivités adhérentes

C.A. Gaillac-Graulhet

C.A. du Grand Montauban

C.C. Grand Sud Tarn et Garonne

C.C. Quercy Vert Aveyron

C.C. Val'Aigo

Contacts

Pour toute information complémentaire ou pour un conseil sur l'entretien des berges du Tescou et du Tescouet :

Yann LAURENT
Technicien rivière
06 42 15 57 36



Le nouveau Plan de Gestion du Tescou et du Tescouet : 2019-2024



Le mot du Président



J. C. BOURGEADE,
Président du Syndicat Mixte du Tescou et Tescouet.

Un nouveau petit journal pour notre syndicat.

Nous avons accueilli un nouveau technicien, M Yann LAURENT depuis presque 3 ans maintenant. A ce jour, nous avons pratiquement travaillé sur la totalité des rivières Tescou et Tescouet et je dois remercier les propriétaires riverains, les agriculteurs car ces travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions.

J'ai pu apprécier tout au long de ces travaux la participation des riverains avec les entreprises et le Syndicat.

Nous engageons un nouveau Plan Pluriannuel de Gestion, très ambitieux, se conformant aux nouvelles normes et lois sur le domaine des milieux aquatiques. La mission est complexe, mais nous savons relever les défis.

Mes remerciements vont à nos partenaires : Départements, Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Occitanie et nos communautés de communes et d'agglomérations.

Une vision d'ensemble et des objectifs de fonctionnement naturel

Depuis 2009, la restauration du Tescou et du Tescouet a été ciblée sur le lit et les berges. Le premier programme de gestion a permis la restauration des deux rivières principales sur le linéaire sur lequel les flux sont les plus importants et les risques (inondations, embâcles...) les plus présents.

Considérant que toute action sur les versants a des conséquences sur la rivière, notre gestion prend à partir de 2019 une nouvelle ambition.

L'évolution de la réglementation et la recherche d'une cohérence dans la gestion ont incité le Syndicat de rivière à s'intéresser à l'ensemble de la surface du bassin versant. En effet, biologiquement, morphologiquement et hydrologiquement dégradées, les rivières du bassin versant ont suscité l'élaboration d'un second plan de gestion qui reposera sur un souhait de renaturation et de restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau.

Notre objectif est de lutter contre les extrêmes hydriques et de recréer un milieu naturel accueillant, favorable à une faune et une flore adaptées au milieu et assurant des services écosystémiques par les interventions suivantes :

- Un travail sur la rivière avec les objectifs multiples de ralentissement des écoulements (limiter les crues), de lutte contre l'envasement des fonds (vie de la rivière, autoépuration, reconnexion avec la nappe), de restauration de la continuité (recolonisation par la faune, baisse de la température, limitation du creusement)
- Un travail sur les versants : sensibilisation et travail sur l'érosion des sols (perte de fertilité, envasement), la disparition des zones humides (lutte contre les crues et les assecs), l'entretien des cours d'eau, fossés et berges.

Le plan de gestion s'intéressera aux 314 km² du bassin versant, avec une attention particulière pour le Tescou, le Tescouet ainsi que les quatre autres affluents principaux : le Beauregard et le Gagnol (82), le Coulerc (81) et le Nadalou (81 et 82).

Quelques définitions

Dans ce document seront utilisés quelques termes techniques, que nous définissons préalablement ici.

- **Bassin versant** : Secteur géographique alimentant un cours d'eau et drainé par lui
- **Couche hyporéique** : fond des cours d'eau dans lequel se rejoignent eaux courantes et eaux souterraines
- **Embâcle** : Barrage naturel, constitué par des accumulations de bois dans le lit
- **Hydromorphologie** : régime hydrique et forme du cours d'eau, considérant des éléments comme le méandrage, la forme des berges, la granulométrie des fonds, les variations de courant, les caches...
- **Rhéophile** : Qui vit dans les eaux à fort courant
- **Ripisylve** : Forêt riveraine et par extension : cordon rivulaire boisé

Qu'est ce qu'une rivière en bonne santé ?

Un cours d'eau naturel, autrement dit non modifié par l'Homme et dont le bassin versant ne comporte pas de surface aménagée, possède ses capacités maximales en termes de :

- Évolution naturelle : au rythme des crues, des embâcles, le lit se déplace, des bras morts se créent, les méandres évoluent, les crues annuelles fertilisent leur zone d'expansion.
- Accueil de la faune : le cours d'eau sinuex a un linéaire long, démultipliant la capacité d'accueil, la granulométrie permet l'installation des invertébrés dans les interstices, le bois mort charrié puis déposé par le cours d'eau modifie très localement les écoulements (tourbillon, creusement local du lit...) constituant des caches pour les poissons. Les bras morts sont très favorables aux reptiles et amphibiens. Les crues printanières permettent l'inondation des prairies et la reproduction d'espèces comme le brochet
- Régime hydrique : la perméabilité des versants atténue les pics de crues et la présence de zones humides tempère les étiages. Si un assec se produit, la continuité du lit permet la recolonisation par les espèces adaptées au milieu.

Une rivière qui dysfonctionne ?

Comment est-ce possible ?

Les modifications historiques et contemporaines dans et à proximité du cours d'eau sont à l'origine de dysfonctionnements majeurs, en particulier :

- L'absence de méandrage (tracé rectiligne) et l'enfoncement du lit
- La modification des régimes d'écoulement évoluant du courant rapide vers le plat lent (du fait d'obstacles aux écoulements)
- L'apport conséquent de particules fines du fait du lessivage des terres agricoles (conséquence : eaux troubles et fonds vaseux, pollution)
- La qualité médiocre des eaux (pollution chimique, organique, faible autoépuration)
- De sévères épisodes de basses eaux et des crues potentiellement dangereuses



Perte de terres agricoles



Obstacle à la continuité :

plan d'eau et envasement à l'amont, creusement à l'aval



Effondrement de berge

Racines nues, caractéristiques de l'incision du lit



Eaux troubles, berges abruptes, faible variation du régime d'écoulement



Le programme d'action

- Le programme d'actions du second PPG (Plan Pluriannuel de Gestion) est une **déclinaison locale des réglementations et programmes européens, français et territoriaux**. Il propose pour une durée de 5 ans des travaux visant à favoriser un meilleur fonctionnement naturel de la rivière.
- Ce programme de travaux a été défini à partir des dysfonctionnements constatés suite à un diagnostic des masses d'eau, avec l'aide de nombreux partenaires : Agence de l'eau, Conseils Départementaux, Région Occitanie, Fédérations Départementales de pêche, de chasse, Chambres d'agriculture, Directions Départementales des Territoires, Police de l'eau, etc. **Il a été à chaque étape de son élaboration soumis à l'arbitrage des élus de la vallée.**
- La stratégie d'action déclinée dans le programme plurianuel de gestion s'appuie sur une série de constats amenés par les phases d'état des lieux et diagnostic fonctionnel :

- La qualité de l'eau et des milieux aquatiques est fortement dépendante de l'usage et des aménagements présents sur les versants (ruissellement, pollutions...).
- L'entretien et la restauration de la végétation riveraine (mission principale du Syndicat ces dernières années), bien que nécessaires, restent insuffisants pour contribuer efficacement à l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau.
- La gestion des cours d'eau doit s'effectuer de manière différenciée, à l'échelle du bassin versant complet.

Les actions répondent aux **cinq enjeux majeurs** identifiés sur le territoire :

Enjeu n°1 : Érosion des sols et transports solides

Enjeu n°2 : Inondation des zones habitées

Enjeu n°3 : Débit d'étiage pour la vie aquatique

Enjeu n°4 : Débit d'étiage pour l'activité agricole

Enjeu n°5 : Patrimoine écologique et milieux particuliers

Travaux envisagés

Travaux sur le lit et les berges :

Actions sur l'hydromorphologie

- Diversification des écoulements
- Recharge sédimentaire, reméandrage, recréation d'un chenal d'étiage
- Restauration de la continuité écologique avec étude de faisabilité
- Gestion des embâcles



Recharge sédimentaire



Ouvrage obstacle à l'écoulement



Aménagements sur la Sèvre (82)

Fossé profond, abrupt et dépourvu de végétation



Coulées de boue et route barrée

Actions sur les versants

- Sensibilisation et mesures visant à réduire l'érosion des sols agricoles
- Aménagement de digues ou merlons facilitant le débordement et le retrait des eaux
- Suppression ou aménagement de drains ou fossés
- Reconnexion d'annexes fluviales

Exemple de merlon de curage dans l'Ain (ain.gouv.fr)



Actions sur la ripisylve

- Taille et prélèvement sélectif, plantations
- Favorisation des écoulements dans les zones à enjeux
- Favoriser la régénération naturelle, les essences locales et adaptées
- Surveillance et suivi de l'état sanitaire



Restauration de la ripisylve